



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 3 décembre 2020 -

Délibération n°3.1.03/12/2020 relative à l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) d'ACCENTS pour l'année 2020/2021

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du
7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Adoption de l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances et des
compétences (MCCC) d'ACCENTS, pour l'année 2020/2021.**

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 25
Quorum : 13
Membres présents : 7
Membres représentés : 9
Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16
Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 15

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après
en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés, l'adaptation des
modalités de contrôle des connaissances et des compétences d'ACCENTS pour l'année 2020/2021,
telles que présentées en séance et décrites en annexe.**

Chambéry, le 10 décembre 2020

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Denis Varaschin



La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 28 JAN. 2021

Transmise au recteur le : 28 JAN. 2021

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours gracieux auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble.

Modifications des MCCC pour l'année universitaire 2020-2021

CO = compréhension orale ; CE = compréhension écrite ; EO = expression orale ; EE = expression écrite ; GC : Google Classe

	Modalités d'enseignement	Modalités d'évaluation	Observations
Cours intensif semestriel (DUEF)	<p>En présentiel : 3h de cours de langue en face à face du lundi au vendredi de 9h à 12h + 2 ateliers thématiques par semestre (20h au total).</p> <p>Nouvelles modalités en distanciel : présence obligatoire de 9h à 12h du lundi au vendredi sur les plateformes numériques.</p> <p>GC > 1h30 de travail de classe préparatoire déposé par les enseignants (travail individuel pour l'étudiant). Zoom > 1h30 en visioconférence en groupe.</p> <p>Même modalités pour les ateliers thématiques.</p>	<p>Modalités inchangées = maintien des examens en présentiel (sous réserve des conditions du protocole COVID19)</p> <p>Evaluation des 4 compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examen terminal : évaluation des 4 compétences : 24 ECTS - Projet tutoré : rédaction d'un dossier sur une problématique à définir en début de semestre avec l'enseignant référent puis soutenance devant un jury - 6 ECTS <p>DUEF BLANC tenu en présentiel le jeudi 5 novembre et session de rattrapage tenu le 26 novembre 2020.</p> <p><u>Pour les ateliers thématiques :</u> 2 notes pour chaque atelier - moyenne des 2 notes pour obtenir une moyenne générale.</p> <p>Conditions : production à rendre (EE ou capsule vidéo) + entretien avec l'enseignant via Zoom</p>	<p>Rattrapage : les notes du DUEF BLANC servent pour le rattrapage</p> <p>Pour les ECTS voir votes CFVU 2018</p> <p>Convocations officielles transmises pour déplacement.</p>
Cours intensifs mensuels (C.U.FLE)	<p>En présentiel : 3h en face à face du lundi au vendredi de 9h à 12h.</p> <p>Nouvelles modalités en distanciel : présence obligatoire de 9h à 12h du lundi au vendredi sur les plateformes numériques.</p> <p>GC > 1h30 de travail de classe préparatoire déposé par les enseignants (travail individuel pour l'étudiant). Zoom > 1h30 en visioconférence en groupe.</p> <p>Au total : 3h de travail/jour pour les étudiants.</p>	<p>Modalités inchangées = maintien des examens en présentiel (sous réserve des conditions du protocole COVID19).</p>	<p>Etudiants inclus dans les groupes du DUEF (cours du matin).</p> <p>Convocations officielles transmises pour déplacement.</p>

Cours extensifs
semestriels –
« cours du soir »
(C.U.FLE)

En présentiel : 4h en face à face (2fois /semaine de 17h30 à 19h30).

Nouvelles modalités en distanciel : présence obligatoire sur les plateformes numériques.

GC > **3h** de travail de classe préparatoire déposé par les enseignants (travail individuel pour l'étudiant).
Zoom > **1h à 1h30** en visioconférence en groupe (selon le niveau et le travail en autonomie).

Critères d'évaluation pour chaque contrôle ou examen final :
Evaluation des 4 compétences (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite) donnant lieu à l'attribution d'une note unique sur 20 points.

•**Contrôle continu** : coefficient 1 (30% de la moyenne générale)

EO : envoi de capsule individuel ou en binôme sur une thématique précise.

EE : travail de rédaction à réaliser à la maison, nombre de mots à respecter, sujets transmis sur la GC par l'enseignant.

CO + CE : à distance en synchrone

Les sujets transmis en temps réel sur la GC (1 formulaire pdf modifiable par étudiant).

Les copies des étudiants doivent être déposées sur la GC ou par email en temps réel, l'enseignant donne ensuite son autorisation à l'étudiant pour quitter la visioconférence.

•**Examen terminal** : coefficient 2 (70% de la moyenne générale) - suivant les mêmes modalités que plus haut.